



## RÈGLEMENT JEU CONCOURS X-RACE TOUR McCORMICK

### ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

ARGO FRANCE SAS au capital de 3.300.000,00€ - Siège social : 95 rue Condorcet, 38 090 Vaulx-Milieu CEDEX (France) – N°R.C.S : CHAUMONT 442 486 130 – N°TVA : FR 16 442 486 130.

### ARTICLE 2 : LOT À GAGNER

Le prix à gagner est une moto Kawasaki Z.900 neuve modèle 2022.

### ARTICLE 3 : LES PARTICIPANTS

Ce jeu est réservé aux personnes physiques et majeures, ayant transmis leurs coordonnées via les campagnes de communication relatives à ce jeu concours.

Ne peuvent pas participer, toute personne, physique ou morale, ayant participé à quelque titre que ce soit à l'organisation du présent jeu, ainsi que les employés ou agents commerciaux travaillant pour la société Argo France.

### ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Comme toute loterie commerciale, ce jeu est régi par le hasard et chaque participant doit respecter son esprit et son règlement. Le participant reconnaît expressément qu'il participe librement au jeu.

Tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du jeu (méthodes, combines, manœuvres permettant de supprimer l'effet de hasard par exemple...), toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un participant entraînera la nullité de toutes ses participations.

Pour participer au jeu, il faut :

- Être majeur et en capacité juridique et être résident en France métropolitaine ;
- Remplir entièrement le bulletin de participation (sur le site McCormick ou sur **le lien suivant** : <https://www.mccormick.it/fr/jeu-concours-xrace/>). Tous les bulletins non complets seront considérés comme nuls ;
- Être actuellement propriétaire d'un tracteur McCormick et pouvoir le justifier ;
- Émettre sa participation durant les périodes de jeu soit du 01 juin 2022 au 31 octobre 2022 à 00h00.

### ARTICLE 5 : DESIGNATION DU GAGNANT

La désignation du gagnant se fera par tirage au sort qui aura lieu **le 04 novembre 2022** dans les locaux d'Argo France à Vaulx-Milieu (Isère – 38) sous la responsabilité du directeur général Jean-Luc Fernandez.

Le gagnant sera contacté par **téléphone et par mail** selon les informations indiquées lors de l'inscription au jeu concours, dans les deux mois suivant la date de clôture du jeu concours. Il convient au participant de s'assurer de l'exactitude de l'ensemble des informations communiquées.

Dans le cas contraire, le gain éventuel ne pourra pas être attribué. Il est notamment indiqué qu'aucune réclamation ne pourra être acceptée si le participant a indiqué un numéro de téléphone ou une adresse électronique invalide, ou si le participant est empêché pour une quelconque raison de lire son courrier électronique.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leur âge par la Société organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux gagnants potentiels. Toute mention fautive, incohérente ou contraire au présent règlement entraînera l'élimination immédiate de leur participation.

La Société organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination du gagnant. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs. Seront notamment exclus ceux qui, par quelque procédé que ce soit, tenteraient de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Une même personne physique ne peut jouer avec plusieurs adresses électroniques, ni jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

### ARTICLE 6 : REMISE DU LOT

Le gagnant sera contacté sous deux mois après le tirage au sort par la société Argo France afin de convenir d'un rendez-vous en vue d'effectuer les démarches nécessaires à la remise du lot. Le gagnant devra entrer en contact avec la société Argo France maximum deux semaines après l'envoi des résultats à défaut le lot sera considéré comme perdu et pourra être remis en jeu.